

**DECISION n°2022-036 du 20/05/2022
CREATION D'UN ESPACE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Le Maire de Saint-Augustin,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-050 en date du 30 juillet 2020 déléguant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le projet communal de création d'un espace santé pluridisciplinaire qui sera situé au centre-bourg à proximité des services administratifs et scolaires dont la première phase prévoyait le transfert et l'installation de l'équipe existante d'infirmières libérales et d'un borne de téléconsultation,

Vu l'urgence et l'intérêt général à réaliser cette première phase qui permettra l'installation d'un jeune médecin généraliste ayant le choix de la commune de Saint-Augustin sous condition d'intégrer les locaux en décembre 2022 et de débiter son activité dès le début d'année 2023,

Considérant cette opportunité inattendue mais vitale pour la population au vu des difficultés à pouvoir bénéficier d'un médecin traitant sur le secteur (praticiens faisant valoir leurs droits à la retraite sans remplaçants ou en activité mais dans l'impossibilité d'accepter de nouveaux patients) et devant être saisie,

Considérant la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 et notamment son article 142 qui prévoit la dérogation aux règles de procédure et de publicité pour les travaux en dessous de 100 000 € H.T. et les lots de marché public de travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € H.T. à la condition que le montant cumulé de ces lots n'exède pas 20% de la valeur totale estimée de tous les lots,

Considérant la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 et notamment son article 131 qui ajoute le motif d'intérêt général à la liste des hypothèses justifiant qu'un marché puisse être conclu sans publicité ni mise en concurrence,

Considérant l'appel à compétence dans le cadre d'une procédure de « sourcing » permettant le choix éclairé des entreprises a sollicité pour l'établissement d'un devis pour chaque lot de travaux et un engagement sur une planification cohérente avec la condition de délai du médecin généraliste,

Considérant les devis reçus des entreprises choisies,

DECIDE,

- De la passation d'un marché public alloti dont le détail suit :

LOTS	INTITULES	MONTANT H.T.	ENTREPRISES RETENUES
1	VRD – Travaux préparatoires	13 294.60	AREV T.P. Basse Rivière Lartigue 16200 JARNAC
2	Démolition/Évacuation bâtisse ancienne Terrassement	25 172.00	AREV T.P. Basse Rivière Lartigue 16200 JARNAC
3	Démolition partielle bâtiment à rénover	39 441.28	BTP PARIOLLAUD 10 route de Bordeaux 17210 SEMUSSAC
4	Gros œuvre	39 269.80	BTP PARIOLLAUD 10 route de Bordeaux 17210 SEMUSSAC
5	Couverture	13 823.89	BTP PARIOLLAUD 10 route de Bordeaux 17210 SEMUSSAC
6	Enduits	5 790.24	RAVALEMENT DE SAINTONGE 5 rue de Cognac 17800 PONS
7	Charpente bois	33 272.64	S.A.R.L. BOUGNOTEAU et FILS 11 Les Parpaillons – route de Pons 17260 GEMOZAC
8	Étanchéité	9 718.38	RAR ETANCHEITE 8 rue Georges CLAUDE 17640 VAUX SUR MER
9	Menuiseries extérieures	47 947.00	S.A.R.L. BOUGNOTEAU et FILS 11 Les Parpaillons – route de Pons 17260 GEMOZAC
10	Menuiseries intérieures	15 818.20	S.A.R.L. BOUGNOTEAU et FILS 11 Les Parpaillons – route de Pons 17260 GEMOZAC
11	Faux-plafond	13 886.70	Entreprise DB 1 Chez Bacquais 17240 St Germain du Seudre
12	Plâtrerie	19 760.30	A.Y. GOURAUD SAS 13 Rue du Dr SCHWEITZER 17500 JONZAC

13	Carrelage	15 080.94	SARL NEAU-BELLUTEAU 20 route de Chez Soulard 17120 GREZAC
14	Electricité	30 414.04	SARL LABBE HERBELOT 7 Cours d'Alsace-Lorraine 17800 PONS
15	Chauffage – Climatisation	22 246.91	SARL LABBE HERBELOT 7 Cours d'Alsace-Lorraine 17800 PONS
16	Plomberie	24 337.03	SARL LABBE HERBELOT 7 Cours d'Alsace-Lorraine 17800 PONS
17	Peinture	12 046.73	RVS PEINTURES ET SOLS 5 rue de Cognac 17800 PONS

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022, en opération 180, espace santé et qu'une décision modificative sera envisagée pour des crédits supplémentaires transférés de l'opération 64, équipements sportifs dont les projets sont reportés.

Notification/publication du
Le Maire,
Gwennaëlle DOHIN-PROST

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle DOHIN-PROST

AR RECEPTION PREFECTURE Sous le n° 017-211703111-20220520-2022_036DEC Reçu le
